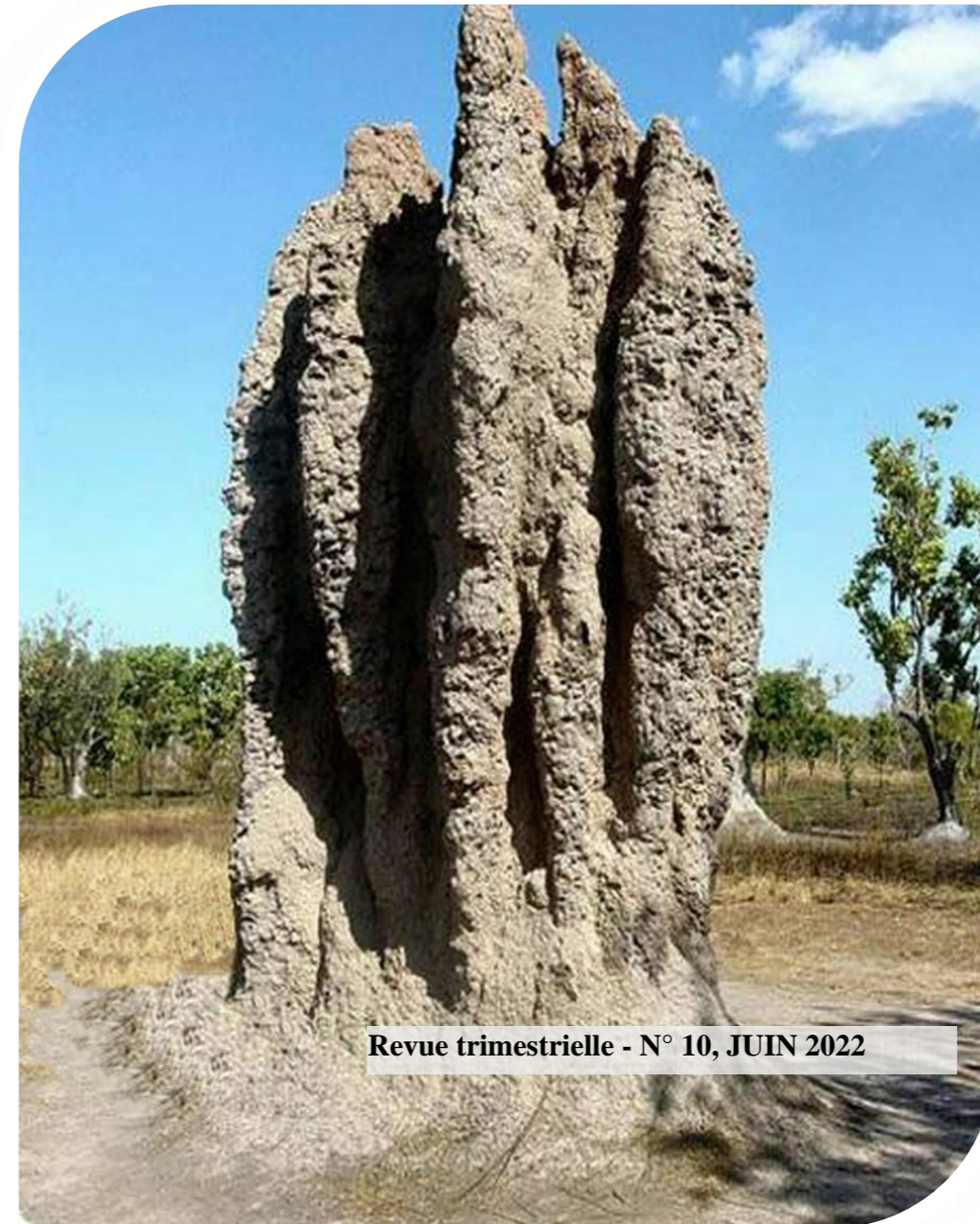


ISSN: 2617-4766

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 10, JUIN 2022

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 10 | Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef : Professeur TCHASSIM Koutchoukalo,
Université de Lomé

Directeur de rédaction : SILUE Lèfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Pierre MEDEHOUEGNON, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Simon Agbeko AMEGBLEAME, Université de Lomé (Togo), Professeur Komlan Sélom GBANOU, Université de Calgary (Canada), Professeur Serge GLITHO, Université de Lomé (Togo), Professeur Nicoué GAYIBOR, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Université de (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Lèfara SILUE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Christian ADJASSOH, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), Dr Bi Boli GOURE, Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Dr Moussa PARE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Paul SAMSIA, Université de Yaoundé I (Cameroun), Dr Anicette Ghislaine QUENUM, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Dr Gbati NAPO, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi TSIGBE, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Dr Ahossi Nicolas BROU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Maître de Conférences, Lèfara SILUE, Maître de Conférences, Wonouvo GNAGNON, Assistant, DOUHADJI Kossi, doctorant, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 Mots clés (Key-words)

- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)
- Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.
- **Bibliographie** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication,
Zone Editeur.

Exemples:

- AMIN Samir (1996), *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston (1967), *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

SOMMAIRE

SIMILITUDE ET DISSIMILITUDE DE LA MUSICALITE DES POEMES DE CHARLES NOKAN ET DE ZADI ZAOUROU -----	6
Philomène Adjoua KOUADIO, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)	
CEUX QUI SORTENT DANS LA NUIT DE MUTT-LON : DU MYTHE DE LA SORCELLERIE A UNE ECRITURE DU SACRE -----	26
Amatsia K. MONBLE, Université de Lomé (TOGO)	
LA PONCTUATION COMME FRONTIERES DE LA LITTERATURE ET DES ARTS -----	46
Dr THIEMELE Aimé, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody, (Côte d'Ivoire)	
IMPACTS DE LA POSTPOSITION DU SUJET DANS LA COMMUNICATION DISCURSIVE DE <i>LES SOLEILS DES INDÉPENDANCES</i> D'AHMADOU KOUROUMA-----	59
Kei Joachim, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)	
MARRIAGE AND WIDOWHOOD AS A DOUBLE YOKE TO AFRICAN WOMEN: AN APPROACH TO NESHANI ANDREAS' <i>THE PURPLE VIOLET OF OSHAANTU</i>-----	78
Panaewazibiou DADJA-TIOU/Université de Kara (Togo)	
Monfaye KOFFI/Université de Kara (Togo)	
Ablavi Mandirann AMEGNONKA/Université de Kara (Togo)	
UNCERTAINTY IN A MODERNIST WORLD: AN ANALYSIS OF SAMUEL BECKETT'S WAITING FOR GODOT -----	97
Mabandine DJAGRI TEMOUKALE, University of Kara (Togo)	
ASPECTS DESCRIPTIFS ET ARGUMENTATIFS DE L'ENONCIATION CHEZ le romancier FLORENT COUAO-ZOTTI -----	112
Léopold KOTOR, Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	
RITUALISATION DES ELECTIONS AU TOGO, QUELS EFFETS SUR L'ANCRAGE DEMOCRATIQUE ?-----	133
Komlavi A. LOLONYO, Université de Lomé (TOGO)	

COMMENT RELEVER LES DÉFIS DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS AFRICAINES DE L'ESPACE CAMES ? CAS DE L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI EN RÉPUBLIQUE DU CONGO----	156
Michel Émile MANKESSI, Université Marien NGOUABI (Congo)	
LA FEMME CONGOLAISE ET LE CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (1921-1991). -----	176
Martin Pariss VOUNOU, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LA FIN DE L'ÉTAT ET LE BONHEUR DU CITOYEN CHEZ PLATON ET CHEZ SPINOZA -----	193
YÉO Caleb Siéna, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)	
MONDIALISATION ET "LIQUIDITÉ" DU MONDE : BAUMAN, LA SONNETTE D'ALARME DES TEMPS MODERNES -----	204
DOSSO Faloukou, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES PAR L'AGENCE NATIONALE DU VOLONTARIAT AU TOGO (ANVT). -----	223
AGO Afèïgnim Essodisso, Université de Lomé (Togo)	
LE FAILLIBILISME POPPERIEN ET LA CRITIQUE DE L'INDUCTION -----	241
Giscard Kevin Dessinga, Université Marien Ngouabi (Congo)	
LES ORIGINES DE LA PREMIERE REBELLION AU TCHAD : 1963 A 1966 -----	254
NOURENE Souleymane Nourène, Ecole Normale Supérieure de Ndjamena (Tchad)	
MAHAMAT Almahadi Ahmat, Université Adam Barka d'Abéché (Tchad)	
ENVIRONNEMENT CULTUREL ET PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT PILOTES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)-----	272
Essoh ALI, IRES-RDEC, Lomé (Togo).	
Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo)	
ANTHROPOTECHNIE ET MUTATIONS DES PRATIQUES MEDICALES -----	292
KOUVON et Lafiakoi TANKRI, Université de Lomé (Togo)	

**IMPACT DE L'IMPLICATION DES PARENTS SUR LA RÉUSSITE
SCOLAIRE DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE A BRAZZAVILLE----- 312**

**Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA, Université Marien Ngouabi
(Congo)**

**LES ALLIANCES À PLAISANTERIE : UNE THEATRALITE
THERAPEUTIQUE ----- 336**

**Dr MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle, (Côte d'Ivoire)**

**LA FIN DE L'ÉTAT ET LE BONHEUR DU CITOYEN CHEZ PLATON ET
CHEZ SPINOZA**

YÉO Caleb Siéna
Université Alassane Ouattara
yeocalebsiena@yahoo.fr

Résumé : Si pour Platon, le bien-être du citoyen réside dans l'organisation d'une cité dont les destinées sont confiées aux vrais philosophes, pour Spinoza, l'homme étant un être de désir, il convient que la fin de l'État soit la liberté du citoyen. Toutefois, quoiqu'il en soit, les deux philosophes sont soucieux du bonheur de l'être humain par un processus de socialisation qui prenne en compte ses besoins fondamentaux. Platon et Spinoza sont également préoccupés à chercher un modèle d'organisation politique et social dont l'objectif majeur est le plein épanouissement de l'individu.

Mots clés : Bonheur – Citoyen – Désir – Épanouissement – État – Liberté – Philosophie.

Abstract : If for Plato, the well-being of the citizen resides in the organization of a city whose destinies are entrusted to true philosophers, for Spinoza, man being a being of desire, it is appropriate that the end of the State be the freedom of the citizen. However, whatever the case, the two philosophers are concerned with the happiness of the human being through a process of socialization which takes into account his basic needs. Plato and Spinoza are also preoccupied with seeking a model of political and social organization whose main objective is the full development of the individual.

Keywords: Citizen – Desire - Freedom - Happiness Philosophy - Self-fulfillment – State

Introduction

Si pour Spinoza, la fin de l'État, c'est la liberté du citoyen, pour Platon, le rôle de l'État est d'assurer et réguler l'ordre et la justice sociale et politique. Quand on lit Platon superficiellement on pourrait penser que sa politique met en veilleuse la question de la liberté du citoyen. Certains exégètes estiment que le philosophe ne discerne pas le problème de l'ordre et de la justice de celui de la liberté humaine au plan métaphysique et ontologique. Toutefois, une lecture approfondie du platonisme autorise la reconnaissance et le respect de la liberté inaliénable de la personne humaine et du citoyen. À en croire Platon, la vie athénienne est indissociable du principe de liberté de penser, liberté de parler, liberté de conscience comme l'atteste la démocratie et les institutions politiques de la Grèce antique. Mais qu'est ce qui justifie ce parallélisme entre deux philosophes politiques, historiquement et sociologiquement distants ? Autrement dit, en quel sens la philosophie de Platon et de Spinoza poursuivent-elles le bonheur du citoyen ?

Pour répondre à ces deux questions principales, nous allons dans un premier temps définir quelques attributs de l'État au plan institutionnelle et philosophique, ensuite déterminer la spécificité de l'État et de la société selon la pensée de Spinoza et enfin indiquer le bonheur comme la fin de l'État aussi bien chez Spinoza que chez Platon.

1- Quelques attributs de l'état au plan institutionnel et philosophique

Dès l'abord, notons que les sociétés à pouvoir politique institutionnalisés ont tous un pouvoir central. Il n'est pas le fruit d'un équilibre précaire entre groupes variés ; il tend à se concentrer dans les institutions qui se spécialisent dans la fonction politique. Le pouvoir politique est ici différencié des autres pouvoirs. L'État, en effet, s'est superposé à toute une série de structure continuant à se décharger sur elle de certaines tâches accomplies non toujours par délégation mais de droit. Leur dimension politique reste donc essentielle ; services économiques et militaires, justice et police etc. On peut dire par ricochet que le pouvoir dans un État, subit un contrôle

institutionnel. C'est cette réalité que dans *l'esprit des lois*, Charles Montesquieu a voulu exprimer par la séparation des pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire, voire militaire. Et ce, en vue d'une surveillance réciproque relative d'une fraction du pouvoir par une autre dans un esprit de transparence et de contrôle mutuel. Toutefois, avant d'aborder la question de la fin de l'État chez SPINOZA et chez PLATON, intéressons-nous dans un premier temps à la question de l'organisation sociale et politique en général.

1.1 L'architecture constitutionnelle d'un république, d'un état ou d'un royaume

Les sociétés étatiques africaines sont presque toujours des sociétés monarchiques. Le roi apparaît toujours comme le pivot essentiel des institutions de la société qu'il symbolise. Certes, le pouvoir du roi peut être absolu ou tempéré, les structures d'encadrement de la société fortes ou faibles, toujours, subissent le principe royal.

La monarchie au sens de KANT est la force de gouvernement dans lequel tout le pouvoir est aux mains d'un souverain appelé monarque. Il détient le pouvoir absolu et les citoyens représentent des simples sujets. Le monarque est garant du destin social, politique et culturel des peuples. Dans le cas d'espèce, le mode de désignation du souverain suit un système de succession familiale, ancestrale ou constitutionnelle.

En fait, le manque de représentabilité dans la monarchie héréditaire la rend non conforme à l'État juste au regard des dispositions platoniciennes de la cité idéale. Celle qui s'y approche est certainement la monarchie constitutionnelle et parlementaire qui est la forme de pouvoir dans laquelle le souverain détient un pouvoir royal régi par des principes politiques. « Le pouvoir est transmis d'une personne à une autre non par la voie élective mais à travers un système d'héritage » (NÉNÉ BI. S, 2015, p.26) suivant des normes constitutionnelles établies.

On a l'exemple du Maroc, de l'Arabie Saoudite, du Katar, etc. ... Elle se rapproche de la monarchie parlementaire par sa constitution civile à la forme républicaine et la participation du peuple à la gestion du pouvoir d'État.

Enfin, la conception que les sociétés africaines se font du pouvoir royal apparait à plusieurs niveaux. D'abord au niveau de la personne même qui abrite le pouvoir royal ; quel que soit le nom qu'on donne et quel que soit le contenu que l'on peut donner au concept, le roi est toujours un personnage sacré. Ce qui implique l'étendue de son pouvoir. Ainsi, « la santé, la force du roi sont le symbole de la force de la société elle-même » (NÉNÉ BI. S, 2015, p.27). Il y a donc un lien qui existe entre une société dynamique et un roi en pleine possession de ses moyens. À l'analyse, il appert que cette conception qui établit une équivalence d'intelligence mentale et d'intelligence physique comme attribut essentiel de la royauté en terre africaine ne diffère pas fondamentalement de la gouvernance telle que Platon l'entrevoit à travers la constitution de type aristocratique.

1-2- les caractéristiques de la constitution aristocratique et sa finalité pour

Le citoyen et la république

L'aristocratie est la forme de gouvernement dans laquelle la souveraine puissance est entre les mains d'un certain nombre de personnes. Ce sont elles qui font les lois et qui les font exécuter. Le peuple et sa détermination sont à leurs responsabilités. Le pouvoir aristocratique étant celui des meilleurs dans la perspective platonicienne, présente des similitudes avec la monarchie du moment où la gestion du pouvoir politique ne se limite qu'à un groupe d'individus. Kant en fait une critique en raison de sa non-conformité aux principes républicains. Toutefois, que faut-il entendre par république en général et en particulier chez Platon ? Et cela avant de situer la responsabilité de la république à l'égard du citoyen mais aussi à montrer l'apport positif et bénéfique de l'aristocratie philosophique et aussi bien que ses fins utiles pour les citoyens.

Du grec *aristo* (meilleure, excellent) et *kratos* (pouvoir), l'aristocratie est le régime dans lequel le pouvoir est officiellement détenu par une élite minoritaire mais dominante. Le pouvoir est aux mains d'un certain nombre de personnes issues d'une classe sociale appelée classe noble. À partir de la révolution française, le terme aristocratie a été employé à tort pour désigner la noblesse qui lui a fait perdre son sens plus général.

Cependant, le contexte historique du régime démocratique dans la Grèce antique remonte au VIII^e siècle avant Jésus-Christ remplaçant peu à peu la royauté héréditaire. L'aristocratie telle que pensée par Platon concerne « une certaine philosophie dont le contenu est très précis et que les gouvernants doivent connaître, non pour meubler leur esprit, ni même pour s'en inspirer d'une manière générale dans leur conduite, mais pour suivre strictement les prescriptions qui en découlent, afin d'organiser la cité en conformité avec elle » (LUCCIONI J, 1958, p.178). La politique devient dès lors l'art de faire passer dans la vie de la cité une certaine conception de l'homme de sa destinée et de ses devoirs, une certaine philosophie qui a pour fondement l'idée du bien. Cette philosophie prescrit des règles qui doivent guider la politique, elle offre le modèle parfait d'organisation qu'on doit s'efforcer d'imiter le plus possible. La République dans ce contexte est une organisation étatique dans laquelle « l'idée de bien, est l'objet d'étude le plus important et c'est d'elle que la justice et les autres vertus tirent leur utilités et avantages » (LUCCIONI J, 1958, p.179).

2. L'état, la société et la république chez spinoza

Depuis Platon en passant par les stoïciens, les passions étaient considérées comme des maladies du corps qu'il faut soigner ou encore dont on doit se débarrasser. Mais dans l'anthropologie de Spinoza le corps et l'esprit sont une même chose à tel enseigne qu'il ne peut exister quelque chose dans le corps qui ne soit dans l'esprit.

Par ailleurs Spinoza développe son ontologie et son anthropologie, loin de limiter la liberté politique, au contraire la renforce. La liberté de philosopher ne

s'oppose donc ni à la piété, ni à la sécurité publique, car le savoir c'est la joie, le salut ou encore la béatitude. Dès lors, comment la connaissance adéquate au sens spinoziste est-elle source d'éthique politique et donc gage d'épanouissement du citoyen quand on sait que pour Spinoza la vérité est à elle-même son propre signe ?

Avant de répondre à cette question principale, il convient d'exposer succinctement les articulations et les axes essentiels de la doctrine spinoziste relative à l'homme et aux genres ou aux modes de connaissance. Cette démarche permettra de déduire par la suite des incidences éthiques et politiques relatives à la liberté du citoyen qui pour Spinoza est la fin de l'État.

2.1 L'anthropologie spinozienne et la doctrine des affects

L'anthropologie de Spinoza présente l'homme comme un être qui vit par l'affect. Comme tel, notre seul rapport véritable aux choses est un rapport d'affect favorisé par le fait que l'esprit soit l'idée du corps. Autrement dit, l'esprit lui-même n'est rien que ce qu'il est par l'affect. Il écrit à ce propos que « l'objet de l'idée qui constituât l'âme humaine, c'est corps, en d'autres termes un certain mode de l'étendue, lequel existe en acte et rien de plus ». (SPINOZA B, 1849, p.51). Cela amène Louwongou (2013, p.327) à penser que « le réalisme de Spinoza consiste à démontrer qu'il n'y a pas de vie humaine sans affect ». C'est dire que toute chose autant qu'elle s'efforce de persévérer dans son être et cela par l'affect existe comme un principe à l'esprit qui lui fait désirer l'affect. Le désir devient ainsi le propre de l'homme. Mais, il ne s'agit pas ici du désir au sens platonicien du terme, qui lui, est manque. Le désir dont il est question chez Spinoza, est puissance, puissance de vivre, de jouir et d'agir. En un mot, « le désir est l'appétit avec la conscience de l'appétit » (LOUWOUNGOU M, 2013, p.327). Toutefois, la question qui nous intéresse est celle de savoir comment concilier les exigences du désir ou de l'appétit du citoyen avec les exigences de l'État ou inversement comment organiser l'État de sorte à ne pas brimer sauvagement le désir qui pour Spinoza est le propre de l'homme comme nous l'avons déjà mentionné.

La liberté et l'agir dans l'anthropologie de Spinoza pourraient se concilier avec l'intentionnalité de liberté étatique au plan organisationnel et structurel, si l'État comprend que l'homme ne trouble pas l'ordre de l'univers mais bien plus qu'il en fait partie. De l'avis de Spinoza, l'éthique qu'elle soit personnelle, sociétale, politique ou étatique est une métamoralité qui implique la compréhension de l'univocité du corps et de l'âme. Mais au fond, comment se tenir dans l'agir éthique sans une connaissance de l'institution étatique, de son fonctionnement, ses prérogatives et sa fin pour le citoyen ?

2-2 - l'état et ses prérogatives mis en rapport avec le désir comme propre de l'homme

L'institution est une notion polysémique ayant « une part de mystère » (NÉNÉ BI S, 2015, p.11). Aussi, Georges Gurvitch mettait-il en garde contre sa polysémie et recommandait même d'en proscrire l'usage. N'empêche que Danièle Loschak définit l'institution en faisant remonter l'utilisation du terme à la tradition juridique canonique médiévale, et plus précisément à l'œuvre du juriste Sinibaldo de Fieschi (devenu pape sous le nom d'Innocent IV). En fait, celui-ci recourut le premier au terme latin *institutio* pour désigner un type de *persona ficta* et *représentato* différente de la *persona ficta* de la corporation autant que la fondation. L'élément caractéristique (et nouveau) de l'*institutio* est la présence constitutive d'une autorité supérieure externe qui, par la suite, acquiert le caractère immanent de la structure organisationnelle et performative de l'*institutio* elle-même.

Les institutions peuvent être politiques, administratives ou sociales. Les institutions politiques sont celles qui concernent le pouvoir supérieur de « l'État », sa mise en œuvre et son fonctionnement. Des institutions sociales sont un ensemble de faits sociaux organisés et qui s'imposent au corps social. Les institutions sociales jouent un rôle important en modelant les valeurs et les croyances, en maintenant l'ordre et en contribuant au fonctionnement efficace de la société.

Au total, « Droit et institutions émergent, se développent, deviennent caducs et disparaissent quand ils ne répondent plus aux exigences matérielles, intellectuelles et spirituelles des sociétés ». (NÉNÉ BI S, 2015, p.12). Fort de cela, quelle relation éthique au sens pratique, Spinoza entrevoit-il dans le rapport de l'institution politique et sociale ou tout simplement de l'État et des attentes des citoyens ? En clair, quelle est la fin de l'État pour les citoyens ?

La réponse à cette question fondamentale annonce la troisième partie de cette réflexion.

3. La fin de l'état dans la perspective spinozienne et platonicienne de l'institution politique de type étatique

Pour qu'une loi fondamentale soit agréée et intelligemment appropriée elle a besoin d'être située dans l'espace, le temps et le contexte culturel qui l'ont produite. Chaque société génère une constitution à son image du moment, reflet de ses traditions, de ses mœurs et miroir de son imaginaire. C'est dire que la constitution a des contenus variables et des fondements évolutifs.

3-1- le sens pratique et éthique de l'ontologie et l'anthropologie spinoziste de l'état et de sa fin pour le citoyen

Pour Spinoza, l'État est un facteur de béatitude pour délivrer le citoyen de la torpeur et du sentiment d'insécurité. Spinoza dans *l'éthique* trace un chemin, lequel chemin qui conduit à la liberté. L'État existe dans l'intérêt authentique du citoyen. Ce qu'il veut, c'est que l'État travaille à sortir l'être humain de la servitude des passions bien que l'essence de l'homme soit le désir. Car n'oublions pas que la sagesse divine nous commande de fuir les passions de la jeunesse.

Cela dit, la citoyenneté est perçue non comme un simple statut. La citoyenneté n'est pas une question psychologique mais une question juridique. Ainsi, l'État en tant qu'entité a pour mission de permettre aux citoyens de se maintenir dans son être juridique. Ce qui requiert de la part du citoyen un sens pratique et éthique dans l'agir social et politique. En effet, l'État a pour fin le bonheur de l'individu par le moyen

d'une philosophie politique qui favorise l'épanouissement. C'est en ce sens que Baruch Spinoza (1966, p.14) écrit dans *traité politique* la phrase suivante : « C'est de la nature commune des hommes, c'est-à-dire de leur condition qu'il faut déduire les causes et les fondements des pouvoirs publics ». En d'autres termes, le bien être des sociétés, axées sur les lois, dépend de la connaissance de l'homme et cette connaissance se base sur la connaissance adéquate de Celui qui le produit, c'est-à-dire de Dieu.

3.2. L'état et la fin de l'état pour le citoyen dans la pensée politique de platon.

Avant d'aborder la question relative à la fin de l'État pour le citoyen dans la pensée politique de Platon, force est de constater que « dans la culture actuelle on exacerbe la liberté de l'individu conçu comme un sujet autonome, comme s'il se suffisait à lui-même, étranger à ses responsabilités envers autrui on organise la vie sociale à partir de désirs subjectifs et changeants, sans aucune référence à une vérité objective préalable, comme la dignité de tout être, ses droits et ses devoirs inaliénables » (Benoit XVI, 9 Juillet 2006). Cette assertion du Pape Benoit XVI, rapportée par Joseph Yacoub met en lumière une réalité dont les racines historiques remontent aux temps anciens. En effet, le fondamentalisme, qui se définit d'abord comme la pérennité des traditions, la réhabilitation « de l'héritage et sa protection en tant que référence identitaire, se veut une affirmation culturelle face au monde extérieur et ceux qui s'y identifient » (YACOUB J, 2008, p.43). Il n'est pas un phénomène récent. Il plonge ses racines très loin dans l'histoire : il a plus de deux mille cinq cents ans d'âge. C'est le *Mos majorum* c'est-à-dire la *coutume des ancêtres*, des grecs et des romains. S'y entremêlent la religion, la langue, la tradition et les mœurs.

Pour comprendre ce que Platon recherche en déterminant les principes d'une cité juste et idéale, il est raisonnable de s'arrêter un tant soit peu pour réfléchir sur le sens de la vie politique de l'Athènes de son temps. C'est le contexte politique de la Grèce antique qui incita l'idéaliste Platon à défendre un régime sophocratique.

Gouverné par la race des purs et authentiques philosophes, sans se soucier des modalités de leur accession au pouvoir et du processus de prise de décision politique. Platon (1966, 450b – 455a), qui détestait la démagogie de la démocratie et la perte des valeurs écrivait : « l'excès de liberté, n'aboutit naturellement qu'à un excès de servitude, au terme du changement, pour l'individu comme pour la cité. Le résultat en est, dit-il, « la loi sort de leur préoccupation, écrite ou non écrite. Ce qu'ils veulent, c'est de n'avoir jamais aucun maître » (PLATON, 1966, 450b – 455a). Toutefois, que veut Platon pour le citoyen ? Ou alors, quelle est la fin de la république aux yeux de Platon ? Mieux encore, dans la stratification sociale fait par l'auteur de *La République* quelle est la part de la liberté du citoyen ?

Sur ce point, Platon s'est exprimé dans *La république* avec toute la netteté voulue, quand il déclare qu'un art véritable ne cherche que ce qui est avantageux pour ceux à qui il s'applique ; qu'aucune science n'a en vue l'intérêt du plus fort, mais celui du subordonné ; ainsi le médecin regarde l'intérêt du corps du malade le vétérinaire celui des chevaux, le pilote celui des matelots. En cela, « aucun chef dans la mesure où il est un chef ne considère et n'ordonne ce qui lui est utile, mais ce qui est utile à l'inférieur c'est pour ce dernier qu'il exerce son art » (PLATON, 1966, 455a-460a).

En un mot, l'homme d'État doit rendre ses concitoyens le meilleur possible sans les brimer ni les brutaliser. Il doit leur faire acquérir les principales vertus morales. Telle est en dernier ressort la vision de Platon aussi bien que de Spinoza concernant la fin de l'État pour le citoyen.

Conclusion

La théorie de Platon procède de cette conviction que le bonheur de l'homme est assuré seulement par l'exercice des vertus, car c'est là que réside le bien véritable. Spinoza dit à peu près ce que Platon affirmait quand il soutient que le gouvernement le meilleur est celui sous lequel les hommes passent leur vie dans la concorde et dont

les lois sont observées sans violation. Somme toute, ce parallélisme des formes de la pensée politique de Baruch Spinoza et celle de Platon révèle clairement que la fin dernière de la politique est non la prospérité matérielle mais le bonheur conforme à la loi morale en proposant et en “imposant” la politique de la vertu qui à la vérité rend libre le citoyen.

On peut donc conclure que la pensée politique de Platon est fondatrice, instauratrice, et par ricochet accoucheuse d'équité, de liberté et de justice. Enfin, cela est d'autant plus explicite quand il affirme dans *lettre VII* que : « je fus nécessairement amené à dire en un éloge de la droite philosophique que c'est grâce à elle qu'on peut reconnaître tout ce qui est juste aussi bien dans les affaires de la cité que dans celles des particuliers » (PLATON, *lettre VII*, 1948, p.326a).

Références bibliographiques

- BARUCH Spinoza, 1849, *l'éthique*, trad. Française, Paris, GF.
- BARUCH Spinoza, 1966, *traité théologico-politique*, Paris, GF, Flammarion.
- LOUWOUYOU Massima, 2020, *l'individu, le corps et les affects*, « anthropologie et politique chez Spinoza », Université Michel de Montaigne.
- LUCCIONI Jean, 1958, *la pensée politique de Platon*, Paris, PUF.
- PLATON, 1966, *la République*, trad. Robert Bacou, Paris, GF.
- Pr NÉNÉ BI Séraphin, lundi 15 janvier 2018, *Histoire du droit et des institutions méditerranéennes et africaines*, Abidjan, Les Éditions ABC.
- YACOUB Joseph, 2008, *Fièvre démocratique et ferveur fondamentaliste, Dominantes du XXIe siècle*, l'histoire à vif, Paris, Les Éditions du CERF.